Le Parc des Alpilles, acteur majeur de la protection de la forêt contre les incendies

Le territoire des Alpilles est fortement soumis au risque incendie et c'est le Parc naturel régional des Alpilles qui coordonne avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, pompiers, ONF, forestiers sapeurs, sociétés de chasse, associations, etc.) les travaux de débroussaillement et d'aménagement forestier. **Cette mission constitue l'un des principaux rôles du Parc** et celle qui mobilise le plus de moyens humains et financiers tant notre territoire est sensible par ses qualités paysagères, écologiques, récréatives…

Eviter autant que possible les feux de forêt passe par une vigilance de tous les instants en période estivale, par la sensibilisation des publics qui fréquentent les espaces naturels mais également par la réalisation de nombreux travaux dont les principaux objectifs sont de faciliter l'accès au massif aux services de secours et de limiter la propagation des incendies en réduisant la masse de végétaux combustibles. **Donc agir avant pour éviter d'avoir à intervenir trop tard**.

Bien qu'étant en charge de l'animation de cette démarche pour l'ensemble du massif forestier des Alpilles, le Parc ne décide de rien seul. Sa manière de faire consiste à réunir tous les acteurs concernés et à mettre en place **un programme d'actions efficace conciliant l'ensemble des enjeux** : Défense de la forêt contre les incendies, fréquentation du massif, préservation des paysages, développement de la sylviculture, maintien de la biodiversité, etc. Ces travaux sont priorisés et menés dans le cadre d'un « Plan de massif » actualisé chaque année. Le Parc des Alpilles gère également les demandes de subventions et le suivi de chantier. Ce sont ainsi en moyenne 200 000 € annuels de crédits européens, nationaux, régionaux, départementaux qui sont mobilisés par le Parc sur ce territoire pour le préserver des incendies de forêt. Avec un financement de 80%, ces travaux d'intérêt général ont fait la preuve de leur efficacité en réduisant notablement la fréquence et l'impact des incendies dans les Alpilles. Notons également qui pour les finances communales, il s'agit d'un **dispositif vertueux basé sur la solidarité territoriale** à l'échelle globale du Parc qui permet de mobiliser plus de moyens et d'obtenir de meilleurs résultats. Depuis 2 ans, le Parc va encore plus loin en mettent en place une « Charte forestière de territoire », document stratégique de gestion à long termes de la ressource.

Les travaux peuvent être de différentes natures : des travaux d'éclaircissement, primordial pour limiter l'avancée des feux, des travaux sur les équipements (citernes, bornes DFCI, barrières), des travaux sur les pistes DFCI identifiées par des panneaux rouges numérotés.

Tous ces chantiers sont réalisés en veillant scrupuleusement à ne pas impacter la biodiversité des Alpilles.

Des travaux hors normes fin 2019 au cœur du massif

Fin 2019, d'importants travaux ont eu lieu dans le massif entre Saint-Rémy-de-Provence et les Baux-de-Provence. Il s'agissait d'un chantier pour mettre aux normes sur 4200m les pistes DFCI AL 110, AL 112 et AL 113, ainsi que l'accès à la vigie.

Ce tracé **est un axe majeur d'accès pour les services de secours,** qui traverse le massif d'est en ouest et qui fait la liaison avec d'autres pistes DFCI. Certaines portions de cette piste, dégradée et trop étroite, freinaient la circulation des engins de secours et rendaient leurs approches dangereuses.

La norme pour faire circuler les camions de pompiers est de 4m de largeur pour la bande de roulement et +/- 1m pour chaque accotement soit 6m au total. Ce projet était très attendu par le SDIS, service départemental d'incendie et de secours, **car il permet de rendre opérationnel une véritable colonne vertébrale au cœur des Alpilles, essentielle pour la protection du massif et celle de ses soldats du feu.**

Dans le cadre de ces travaux, l'opération est encore très visible car cela reste un chantier d'envergure qui ne se fait **qu'une fois tous les 20 ans**. Il est aussi très visible lors de l'année de réalisation mais les accotements **vont s'enherber rapidement**. Restera visible une bande de roulement en bon état de 4m, indispensable à la sécurité des personnels intervenants en cas d'incendie, sur un axe stratégique d'importance majeure. Suite à ces travaux, la piste est de nouveau accessible sans contrainte aux engins d'intervention feux de forêt, conditions sine qua non à l'engagement des dispositifs de secours en cas d'incendie dans le massif.

Les services du Parc des Alpilles ainsi que les élus délégués à la forêt dans les communes sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions sur ces travaux. Des panneaux de chantier sur site vous apportent également des informations utiles.

La préservation de la forêt est l'affaire de tous et de la responsabilité de chacun.

Contact : Jonathan BAUDEL, chargé de mission gestion durable de la forêt du Parc des Alpilles.
contact@parc-alpilles.fr
04 90 90 44 00
Facebook : pnralpilles